



REGION ACADÉMIQUE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cayenne, le 06 DEC. 2017

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Monsieur le DAASEN
Mesdames et Messieurs les Chefs des EPLE
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Madame la Directrice du Réseau Canopé
Madame la Directrice de la DJSCS
Madame la Cheffe du SAIO-MLDS
Madame et Monsieur les Directeurs des CIO
Mesdames et Messieurs les Chefs de
Division du rectorat
Mesdames et Messieurs les Conseillers
techniques et chargés de mission
Les chefs de Division du rectorat
Les chefs de services du rectorat

Rectorat
Division du Personnel
IATSS d'Encadrement et
d'Inspection

Dossier suivi par
Édith TROCHIMARA

Tél. 0594 27 20 24
Fax. : 0594 27 20 23

dpa@ac-guyane.fr

intra.dpaei@ac-guyane.fr

Site Internet

www.ac-guyane.fr

SIGNALE

OBJET : - mouvement inter académique 2018 des AAE et des SAENES
- mouvement national des Médecins de l'Éducation Nationale et des CTSSAE
- mouvement COM

B.P. 6011

97306 Cayenne Cedex
DPAEI

RÉF : BO spécial N° 4 du 23 novembre 2017

PJ : Calendrier date de CAPN - Annexe M2b, Annexe M8 CV (modèle ministère)

La note de service N°2017-171 du 22-11-2017 relative aux opérations de mutation des personnels IATSS, pour la rentrée scolaire 2018, a été publiée au BOEN spécial n° 4 du 23 novembre 2017.

PERSONNELS CONCERNÉS :

Réf. :
A.A.L.K/SGAA/DGRH/ET/ED
N° 17 - 368

AAE (attachés d'administration de l'état)
SAENES (secrétaires administratifs de l'éducation nationale)
CTSSAE (conseillers techniques de service social d'administration de l'état)
MEN (médecin de l'éducation nationale)

Je vous demande de bien vouloir informer les personnels concernés et placés sous votre autorité, des dates d'inscription et de saisie des vœux sur l'application AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia>

L'agent se connectera à l'application au moyen de son NUMEN (login) et de sa date de naissance (mot de passe) sous la forme JJ/MM/AAAA.

Les agents candidats à la mobilité inter académique veilleront au strict respect du calendrier des différentes phases du mouvement, détaillé ci-dessous.

PROCÉDURE :

Ce dispositif comprend 3 phases, toutes obligatoires.

1. La saisie des vœux

Les agents doivent formuler leurs vœux pour le mouvement inter-académique, les PA (Possibilités Accueil), les PP (Postes Précis) et les postes PPr (postes profilés).

- du mardi 12 décembre 2017 au mardi 09 janvier 2018 inclus.

2. L'édition de la confirmation et renvoi du dossier par l'agent

J'attire votre attention sur le fait que **les agents devront éditer personnellement leur confirmation de demande de mutation par le biais de l'application AMIA** et la transmettre immédiatement au supérieur hiérarchique direct.

- du mercredi 10 janvier 2018 au lundi 15 janvier 2018 inclus.

3. La transmission du dossier

Les dossiers complets de mutation doivent être transmis par voie hiérarchique au **Rectorat- site de TROUBIRAN à la DPAEI au plus tard le mercredi 24 janvier 2018**, pour transmission à la DGRH C2-1.

Remarque : Les agents qui postulent sur des PPr doivent compléter et transmettre l'annexe M2b et l'annexe M8 avec leur dossier de mutation.

PROCÉDURE : Mouvement MEN et CTSSAE

1. La saisie des vœux

- du mardi 23 janvier 2018 au jeudi 08 février 2018 inclus

2. L'édition de la confirmation

- du vendredi 09 février 2018 au mercredi 07 mars 2018 inclus

3. La transmission du dossier

Les dossiers complets de mutation doivent être transmis par voie hiérarchique au **Rectorat site TROUBIRAN à la DPAEI au plus tard le mercredi 14 mars 2018**, pour transmission à la DGRH C2-1.

PROCÉDURE : Mouvement COM et Mayotte.

Le calendrier est identique au calendrier de mouvement national.
Les annexes M2b (dossier COM et Mayotte) doivent être transmises à l'académie concernée.

Je vous saurais gré d'assurer une très large diffusion de cette note académique auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par déléation
Le secrétaire général de l'Académie

Firmin PIERRE-MARIE

